

M. BRYCE: Nos statistiques sur la distribution de l'impôt sur le revenu ne sont pas au point. Je crois que la division de l'Impôt sur le revenu revise actuellement ses statistiques sur la perception de l'impôt, et nous espérons disposer, d'ici quelques mois, de chiffres pour l'année 1942, car cela nous aide par rapport au budget. Lorsque ces chiffres seront disponibles, je crois qu'ils répondront à la question que l'on vient de soumettre, mais les seuls chiffres que nous ayons présentement se rapportent à plusieurs années passées. En général, je dirais que le montant perçu suivant cette contribution de revenu, de la part des personnes ayant un revenu supérieur à \$3,000, serait assez considérable, mais ne constituerait pas une forte proportion des \$50,000,000. Je ne puis dire si ce serait \$5,000,000 ou \$10,000,000, mais je dirais que ce sera autour de ces chiffres, et non la moitié du total.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. ADAMSON: Certaines critiques ont été publiées dans les journaux; je vous citerai une phrase tirée d'un long article paru dans le *Saturday Night*, de Toronto, sur la question de l'assurance-santé.

Nous savons qu'elle va nous coûter \$74 par année, et c'est à peu près tout. Ce que le citoyen moyen recevra en retour, nous l'ignorons.

J'aimerais que la question posée par le docteur McCann soit débattue davantage. J'ai reçu plusieurs lettres qui laissent entrevoir qu'une opposition à ce bill est en voie de s'organiser et de prendre de l'ampleur. Je suis tout à fait en faveur de l'assurance-santé, mais je crois que le montant de la contribution individuelle devrait être fixé par ce Comité et ensuite publié par tout le pays. Je reçois des lettres de gens à revenus fixes de \$25 à \$50 par semaine, et ce sont ceux-là qui devraient réellement bénéficier de la loi. Peut-être n'ont-ils pas compris la mesure législative à l'étude, ou peut-être un courant d'opinion contraire à ce projet de loi est-il à se former dans le pays?

L'hon. M. MACKENZIE: Me permettez-vous de vous lire les tableaux indiquant les montants payables en contributions, conformément au plan révisé, par les personnes selon leurs différents niveaux de revenus?

M. ADAMSON: Je vous en prie.

L'hon. M. MACKENZIE: Tableaux indiquant les montants payables en contributions, conformément au plan révisé, par les personnes à revenus divers:

Les personnes non mariées versent une contribution de base de \$12, quel que soit leur revenu, plus les cotisations suivantes:

Revenu	Cotisation	Total
*\$ 660 et moins.....		\$12 00
700.....	\$ 1 20	13 20
800.....	4 20	16 20
900.....	7 20	19 20
1,000.....	10 20	22 20
1,100.....	13 20	25 20
1,200.....	16 20	28 20
1,300.....	19 20	31 20
1,400.....	22 20	34 20
1,500.....	25 20	37 20
1,600.....	28 20	40 20
1,660 et plus.....	30 00	42 00